

Notice d'utilisation pour remplir le questionnaire

Qui vote pour élire les membres des CCI ?

En vertu des dispositions des articles L. 713-1 et L. 713-3 du Code de commerce, les électeurs de membres des CCI sont les personnes exerçant dans l'entreprise la fonction de :

- Commerçant immatriculé au Registre du commerce et des sociétés (RCS) dans la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chef d'entreprise inscrit au Répertoire des métiers et immatriculé au RCS de Saint-Etienne
- Conjoint collaborateur inscrit au RCS dans la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne Montbrison
- Président Directeur Général, Président ou Membre du Directoire, Président du Conseil de Surveillance, Président ou Membre du Conseil d'Administration, Président de société par action simplifiée
- Directeur Général dans les SA
- Gérant de SARL ou co-gérant
- Représentant désigné expressément pour les sociétés en commandite et les sociétés en nom collectif
- Directeur, Président ou Membre du Conseil d'Administration ou Directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial

*Vous trouverez, en point **1** et **2** du questionnaire ci-joint, les informations relatives à votre entreprise.*

Le représentant mandataire

Si vous ne souhaitez pas représenter votre entreprise ou si vous ne remplissez pas les conditions prévues par l'article L. 713-3 du Code de commerce, vous pouvez désigner un mandataire.

Qui peut être mandataire ?

Toute personne physique ayant dans l'entreprise ou l'établissement :

- des fonctions de Co-gérant, Administrateur, Membre du Directoire, Président du Conseil de Surveillance, Président du Conseil d'Administration,
- à défaut, les personnes exerçant au sein de l'entreprise des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

*Veillez vous reporter au point **3** pour désigner le mandataire.*

Les électeurs supplémentaires

Si l'effectif de votre entreprise et de l'ensemble de vos établissements situés dans la circonscription de Saint-Etienne Montbrison est de 10 salariés et plus, vous avez la possibilité de désigner :

- de 10 à 49 salariés : 1 électeur supplémentaire
- de 50 à 99 salariés : 2 électeurs supplémentaires
- de 100 à 999 salariés : 1 représentant supplémentaire par tranche de 100 salariés
- à partir du 1000^{ème} salarié : 1 représentant supplémentaire par tranche de 250 salariés

Les électeurs supplémentaires doivent avoir la qualité de Membre du Directoire, Membre du Conseil d'Administration, Président du Conseil de Surveillance, ou à défaut être chargés de responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

*Veillez vous reporter au point **4** pour désigner les électeurs supplémentaires.*

Si vous avez plusieurs entreprises ou établissements dans la circonscription de Saint-Etienne Montbrison, vous recevez un questionnaire dans chaque entreprise ou établissement. Tous les questionnaires sont à nous retourner.

De combien de voix disposez-vous ? Vous disposez d'autant de voix que d'entreprises ou d'établissements. A celles-ci, s'ajoutent les voix des électeurs supplémentaires auxquels vous avez droit.

Qui peut désigner un mandataire ou des électeurs supplémentaires ? Seul le responsable légal peut procéder à la désignation d'un mandataire et des électeurs supplémentaires, y compris pour les établissements secondaires. Les désignations devront être dûment signées par le représentant légal et chaque électeur mandataire ou supplémentaire désigné.

Qui vote pour élire les délégués consulaires ?

Les délégués consulaires ont pour seule mission de participer à l'élection des juges au Tribunal de Commerce. Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont chargées d'organiser leurs élections.

Les personnes que vous désignerez en qualité de mandataire ou d'électeur supplémentaire pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie seront également électeurs pour l'élection des délégués consulaires.

Si vous souhaitez désigner un mandataire différent pour le scrutin des délégués consulaires, selon les règles exposées pour l'élection des membres, veuillez vous reporter au point **5**.

Attention : les électeurs des délégués consulaires doivent être ressortissants d'un état membre de la communauté européenne ou d'un état participant à l'accord sur l'espace économique européen.

Merci de compléter le tableau relatif uniquement aux délégués consulaires.

Unicité de vote : si vous êtes le représentant de plusieurs entreprises ou établissements de la circonscription de la CCI, vous ne pouvez voter que pour une seule entreprise ou un seul établissement par ressort de tribunal de commerce.

Merci de bien vouloir nous retourner le questionnaire
au plus tard le **30 juin 2010** à l'aide de l'enveloppe T jointe



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site :

www.saint-etienne.cci.fr/elections,

A contacter Mme Frédérique BREMENSEN par mail :

frederique-bremenson@saint-etienne.cci.fr

Ou par téléphone au 04.77.96 32 63 ou 06 48 36 81 39



Madame, Monsieur,

Vous allez élire, parmi vos pairs Chefs d'entreprise, les Membres de votre Chambre de Commerce d'Industrie et des Services de Saint-Etienne Montbrison. Vous désignerez également les Délégués consulaires, qui ont pour mission d'élire les juges des Tribunaux de Commerce.

Afin de permettre l'établissement des listes électorales, nous vous adressons les questionnaires ci-joints, et vous prions de nous les retourner dûment complétés **au plus tard le 30 juin 2010**.

Votre inscription sur les listes électorales et votre participation au suffrage sont indispensables. La Chambre de Commerce et d'Industrie est la seule institution dirigée par des chefs d'entreprises, outil à votre pleine disposition pour mettre en place des programmes répondant directement à vos besoins : commerce, environnement, développement international, innovation, formation initiale et continue, création transmission d'entreprise...

J'attire votre attention sur l'importance de ces élections : elles permettront une forte représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics et politiques.

Vous remerciant de votre retour,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André MOUNIER
Président